

Endurance de Petite Cylindrée ASBL
Parc du Menobu, 503/1
4901 Theux / La Reid
N° d'entreprise : 0790937604



RÈGLEMENT TECHNIQUE D'ENDURANCE SCOOTER - CYCLOMOTEUR et MOTO 2023

1. Définition :

- *Libre du commerce* : Accessoire en vente, ou ayant été vendu, dans les commerces spécialisés et faisant partie, ou ayant fait partie, d'un catalogue fabricant, constructeur ou distributeur de l'Union Européenne de l'année en cours ou des années antérieures.

2. Spécificités Générales des 4 Catégories

- Essence du commerce sans plomb vendue aux pompes routières à 98 octanes MAXIMUM. Additif INTERDIT.
- Tous les reniflards (essence, huile, eau) devront aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs.
- Coupe-circuit d'allumage sur l'alimentation en état de fonctionnement et raccordé au pilote est OBLIGATOIRE.
- Batterie « acide » INTERDITE.
- Pneus à usage routier libre du commerce. Pneus « slick » et « à tétines » INTERDIT.
- Quatre types de véhicules peuvent concourir :
 - 1) Les cyclomoteurs 2 temps 50cc (type mobylette).
 - 2) Les scooters 2 temps 50cc.
 - 3) Les motos à boîte de vitesses 2 temps 50cc
 - 4) Les scooters 4 temps 90cc.
- Les véhicules utilisés devront être présents sur un catalogue constructeur et disponible dans l'Union Européenne.

Partie cycle pour les 4 types de véhicules :

- Les repose-pieds devront être repliables (au minimum 45° vers l'arrière) ou réalisés dans un matériau facilement cassable plastique ou alu avec amorce de casse. Pédales AUTORISÉES.
- Embouts de guidon OBLIGATOIRE.

- Le remplacement d'une pièce de carrosserie par une pièce identique en polyester ou en plastique est autorisé. L'utilisation de carbone et kevlar pour les carénages sont interdits s'ils ne sont pas peints ou vernis.
- Les garde-boue avant et arrière sont OBLIGATOIRES en cas de pluie. Ils devront présenter toutes les conditions de sécurité. Les garde-boues métalliques avec bourrelets sont AUTORISÉS.
- Fourche avant et amortisseur arrière LIBRE.
- Freins avant et arrière LIBRE. Minimum un frein avant et un frein arrière.

Partie cycle pour les cyclomoteurs (50cc) :

- Cadre de type en V et bras oscillant homologué, pour ces 2 éléments de la machine les renforts sont AUTORISÉS. Cadre compétition INTERDIT.
- Selle LIBRE.
- Carénage de tête de fourche et carénage intégral AUTORISÉ.
- Si la tête de fourche est équipée de plexiglas, l'arrête de celui-ci sera protégée correctement.
- Les tendeurs de chaîne devront être protégés par des embouts en caoutchouc.

Partie cycle pour les scooters (50cc et 90cc) :

- Cadre d'origine avec moteur oscillant homologué, les renforts sont AUTORISÉS.
- Carrosserie d'origine ou copie OBLIGATOIRE. Des aérations d'un diamètre de 20 mm maximum peuvent être pratiquées pour autant qu'elles n'altèrent pas la solidité de la carrosserie.

Partie cycle pour les motos à boîte de vitesses (50cc) :

- Cadre d'origine (tubulaire ou périmétrique suivant modèle) et bras oscillant homologué, pour ces 2 éléments de la machine les renforts sont AUTORISÉS. Cadre compétition INTERDIT.
- Selle LIBRE.
- Carénage de tête de fourche et carénage intégral AUTORISÉ.
- Si la tête de fourche est équipée de plexiglas, l'arrête de celui-ci sera protégée correctement.
- Les tendeurs de chaîne devront être protégés par des embouts en caoutchouc.

Moteur :

- Le mixage châssis/moteur et leurs pièces est INTERDIT.
- Les moteurs à refroidissement liquide doivent OBLIGATOIREMENT utiliser de l'eau, liquide de refroidissement INTERDIT. L'emplacement du ou des radiateurs est LIBRE.

- Cylindre et culasse libre du commerce, du modèle et de la marque prévu pour un montage sur le type du moteur de votre véhicule.
- Cale sous le cylindre AUTORISÉ.
- Vilebrequin libre du commerce, les dimensions de la course doivent être identique au vilebrequin d'origine du moteur.
- Carters moteur de la même série que le cadre ou adapté au cadre.
- Le retrait de matière est AUTORISÉ, l'apport INTERDIT sauf par soudure à froid.
- Pipe d'admission libre du commerce.
- Boite à clapets libre du commerce.
- Boîte à air minimum 1 litre ou élément filtrant de minimum 1 litre OBLIGATOIRE.
- Pot d'échappement libre du commerce, 95 db à 5000 t/min maximum. Silencieux OBLIGATOIRE. L'extrémité du silencieux ne peut dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière. Les ressorts doivent être sécurisés par ligatures.
- Capuchon de bougie déparasité 5000 ohms obligatoire.

Transmission pour les cyclomoteurs (50cc) et les scooters (50cc et 90cc) :

- Transmission automatique à variateur simple ou double, ou sans variateur (ex : Puch Maxi, Honda Amigo). Boite de vitesses INTERDITE.
- Variateur, transmission et huile LIBRES.
- Embrayage FACULTATIF.
- Tout système de lanceur AUTORISÉ.

Transmission pour les motos à boite de vitesses (50cc) :

- Transmission par boite de vitesses mécanique.
- Transmissions primaire, secondaire et huile LIBRES.

3. Spécificités Particulières des 4 Catégories

Catégorie A :

Numéro de course : Blanc

Moteur :

- Cylindrée maximum 50 cc.
- Refroidissement UNIQUEMENT à air.
- Carburateur de 19 mm de diamètre MAXIMUM.
- Allumage d'origine ou copie libre du commerce, à rotor externe, retrait de composants AUTORISÉ. CDI au choix. Pour les cyclos ayant des vis platinées, il est permis d'adapter un allumage électronique du même constructeur. Exemples : un

Honda Camino peut rouler avec un allumage de Honda PX, un Peugeot 103 peut rouler avec un allumage de Peugeot 103 RCX...

Catégorie B :

Numéro de course : Noir

Moteur :

- Cylindrée maximum 50 cc.
- Refroidissement à air ou à liquide.
- Carburateur de diamètre LIBRE.
- Allumage LIBRE.

Catégorie M :

Numéro de course : Rouge

Moteur :

- Cylindrée maximum 50 cc.
- Refroidissement à air ou à liquide.
- Carburateur de diamètre LIBRE.
- Allumage LIBRE.

Catégorie 4 Temps (4T) :

Numéro de course : Jaune

Moteur :

- Cylindrée maximum 90 cc.
- Refroidissement à air ou à eau.
- Arbre à cames libre du commerce, du modèle et de la marque prévu pour un montage sur le type du moteur de votre véhicule.
- Carburateur de diamètre LIBRE.
- Allumage LIBRE.